

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 2 février 2009

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme GARRET (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - Mme TRUCHOT-DESSOLLE (pouvoir M. JULIEN) - M. PRIBETICH (pouvoir M. GERVAIS) - Mlle CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE)

Membres absents : M. HELIE - M. DUGOURD

OBJET**DE LA DELIBERATION**

Divers bâtiments - Constructions ou travaux d'aménagement - Demandes de permis de construire

Monsieur Dupire, au nom des commission de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, expose :

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre la construction de bâtiments et la réalisation de travaux d'aménagement dans des édifices existants, le dépôt de demandes de permis de construire s'avère nécessaire.

Les opérations concernées sont les suivantes :

- lac Kir : création d'un local à but commercial aux abords de la plage, et à proximité du poste de police et des sanitaires ;
- parc de la Colombière : construction d'un abri pour animaux, en remplacement du bâtiment sinistré en juillet 2008 ;
- dépôt de secteur des Valendons du service des espaces verts 5, rue Henri Grimm : création d'une extension pour permettre d'installer des vestiaires destinés au personnel féminin ;
- ateliers de décor de l'Opéra de Dijon 23, avenue Marbotte : création d'une ouverture en façade pour le local utilisé comme bureau par le gardien afin de se mettre en conformité avec les dispositions du code du travail.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à déposer les demandes de permis de construire correspondant aux travaux présentés.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 10/02/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 9 FEV. 2009

